

TROPHEE PIRELLI CFM 2021

-

PROJET REGLEMENT SPORTIF



ARTICLE 1 - PRESENTATION :

La société PIRELLI et SUDPROJECT (Opérateur délégué par la FFSA à la promotion du Championnat de France de la Montagne) organisent le "TROPHEE PIRELLI CFM" visant à récompenser les concurrents participant au Championnat de France de la Montagne 2021.

En tant qu'organisateur du "TROPHEE PIRELLI CFM", PIRELLI et SUDPROJECT établissent le règlement sportif en conformité avec la réglementation technique et sportive du Championnat de France de la Montagne 2021.

L'objectif du "TROPHEE PIRELLI CFM" est de récompenser les concurrents engagés sur ce trophée selon le mode de classement précisé à l'Article 6 – Classement, du présent règlement sportif.

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'ENGAGEMENT & DE PARTICIPATION :

Les concurrents qui souhaitent s'engager au "TROPHEE PIRELLI CFM" doivent satisfaire aux conditions suivantes :

1. Avoir souscrit un pack PILOTE CFM-CHALLENGE pour la saison 2021, auprès du promoteur du Championnat de France de la Montagne, SUDPROJECT. Le pack PILOTE CFM-CHALLENGE comprend automatiquement l'inscription au Championnat de France de la Montagne 2021.
2. Disputer un minimum de 1 épreuve figurant au calendrier du Championnat de France de la Montagne 2021 (le nombre d'épreuves disputées correspondant au nombre d'épreuves dans lesquelles le pilote figure sur la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais).
3. Avoir acheté un minimum de 4 pneus, gamme Course de Côte 13", depuis le 1^{er} janvier 2021, auprès du distributeur officiel PIRELLI : IVALTO.
4. Utiliser exclusivement des pneumatiques, slick et pluie de la marque PIRELLI, marqués d'un sticker IVALTO spécifique, aux essais comme en course, sur toutes les épreuves du Championnat de France de la Montagne 2021.
5. Ne pas être déjà inscrit dans un trophée, ou challenge similaire, organisé par un autre fabricant de pneumatiques sur le Championnat de France de la Montagne 2021.
6. Respecter la charte graphique "Voiture + Pilote" édictée par PIRELLI, située en annexe du présent règlement.

PIRELLI se réserve le droit d'examiner l'éligibilité de toute candidature d'un pilote au "TROPHEE PIRELLI CFM" afin de, pouvoir garantir la fourniture des pneus adaptés à sa

voiture et préserver l'esprit sportif.

PIRELLI se réserve également le droit de refuser la participation d'un pilote au "TROPHEE PIRELLI CFM" ou de l'en exclure en cours de saison, sans avoir à en justifier la raison.

L'inscription au "TROPHEE PIRELLI CFM" peut se faire à tout moment au cours de la saison 2021, sous réserve que les conditions, d'engagement et de participation, soient respectées. Cette inscription ne peut cependant être prise en compte qu'à l'expiration d'un délai de 10 jours à compter de la date de la demande.

Par le seul fait de signer sa demande d'inscription, le pilote accepte les termes du présent règlement et s'engage à le respecter dans la forme comme dans l'esprit.

Dans le cas où un pilote aurait fait l'objet, depuis moins de 10 ans, ou ferait l'objet actuellement d'une condamnation pénale pour délit ou crime, il s'engage à en informer la FFSA et PIRELLI.

Dans le cadre de l'article 3.14 du Code Sportif International, la FFSA et PIRELLI se réservent le droit de refuser la candidature, au "TROPHEE PIRELLI CFM", d'un pilote qui aurait fait l'objet de condamnation(s) pénale(s) et/ou de sanctions disciplinaires, de nature à porter atteinte à l'image du "TROPHEE PIRELLI CFM" et/ou aux intérêts du Sport Automobile ou de la FFSA ou de PIRELLI.

ARTICLE 3 - VOITURES ET EQUIPEMENTS :

Les voitures participant au "TROPHEE PIRELLI CFM" doivent être admises dans le Championnat de France de la Montagne des Voitures de Sport (Série A), et conformes à la réglementation technique des groupes du Championnat de France de la Montagne 2021 suivants : CM – CNF – CN – DE – E2SC.

Les pneumatiques utilisés doivent être exclusivement de marque PIRELLI, en conformité avec la réglementation technique et sportive du Championnat de France de la Montagne 2021.

En cas de disqualification d'un concurrent, sur une épreuve du Championnat de France de la Montagne 2021, le pilote pénalisé pourra également être exclu du "TROPHEE PIRELLI CFM".

ARTICLE 4 - EXPLOITATION :

La participation d'un pilote au "TROPHEE PIRELLI CFM" entraîne de plein droit pour la société PIRELLI d'utiliser le nom, la voix et/ou l'image du pilote, ainsi que ses performances, ses résultats, l'image de sa voiture, et toutes les caméras embarquées, pour toute action de relations publiques, promotionnelle ou publicitaire.

Cette disposition est valable pour le monde entier, sur tous supports, pendant une durée de 10 ans à partir du 1er janvier 2021.

ARTICLE 5 – DOTATIONS :

Chaque pilote, inscrit au "TROPHEE PIRELLI CFM", recevra un "Welcome-Pack" composé de :

- Une casquette Pirelli personnalisée
- Un bonnet Pirelli

et bénéficiera d'une "Offre 9+1" : tous les 9 pneumatiques achetés de la gamme Course de Côte 13", chez IVALTO, un pneumatique sera offert.

Pour chaque "Victoire Scratch", au classement général des Voitures de Sport (Série A) d'une épreuve, 2 pneumatiques seront offerts.

A l'issue du Championnat de France de la Montagne des Voitures de Sport (Série A) 2021, une "Dotation Finale" sera attribué :

1. au pilote vainqueur, toutes classes confondues :
 - 4 pneumatiques
2. à chaque pilote vainqueur de sa classe :
 - 2 pneumatiques (lorsqu'une classe comprendra moins de 3 pilotes classés, le pilote vainqueur recevra 1 pneumatique)

Ces dotations ne sont pas cumulables. Elles sont nominatives et ne sont pas cessibles.

Si un pilote, inscrit au "TROPHEE PIRELLI CFM", devait changer de manufacturier de pneumatiques en cours de saison, il sera automatiquement exclu du classement du trophée et ne pourra plus prétendre à aucune dotation.

Si le Championnat de France de la Montagne des Voitures de Sport (Série A) 2021 devait comporter moins de 7 épreuves, PIRELLI se réserve le droit d'ajuster les dotations en conséquence.

ARTICLE 6 – CLASSEMENT DU TROPHEE PIRELLI CFM :

6.1 Attribution des points de classement

Le classement du "TROPHEE PIRELLI CFM" s'effectue selon un nombre de points inscrits (N) par épreuve et par classe, selon la formule de calcul suivante :

$$N = P1 \times P2$$

Classement par classe, par épreuve (Tous pilotes confondus)	Points attribués au pilote par épreuve (P1)
1 ^{er}	20
2 ^{ème}	14
3 ^{ème}	10
4 ^{ème}	8
5 ^{ème}	6
6 ^{ème}	4
7 ^{ème}	2

Nombre de pilotes partants dans la même classe (Tous pilotes confondus)	Coefficient attribué au pilote par épreuve (P2)
de 0 à 1	0,5
de 2 à 4 inclus	1
de 5 à 7 inclus	1,25
8 et +	1,5

6.2 Classement Final

Le classement final du "TROPHEE PIRELLI CFM" sera établi en retenant, pour chaque pilote, la totalité de ses résultats. Pour chaque classe, sera déclaré vainqueur du "TROPHEE PIRELLI CFM", le pilote totalisant le plus grand nombre de point.

Les ex-æquo éventuels seront départagés selon :

- La meilleure moyenne de points, réalisée sur l'ensemble des épreuves courues.

ARTICLE 8 - REMISE DES PRIX :

Les vainqueurs du "TROPHEE PIRELLI CFM" recevront leur dotation lors de la Remise des Prix du CFM-CHALLENGE 2021, organisée par SUDPROJECT. Tout pilote récompensé, absent lors de la cérémonie de remise des prix du CFM-CHALLENGE 2021, se verra privé de la totalité de ses récompenses sauf cas de force majeure.

ANNEXE 1 : CHARTE GRAPHIQUE "TROPHEE PIRELLI CFM"

Modalités d'application des stickers Pirelli, sur les véhicules et des patches sur les combinaisons pilotes

Cette charte graphique est valable sur toutes les épreuves du Championnat de France de la Montagne 2021.

Afin d'être éligible aux dotations et classements proposés dans le cadre du "Trophée Pirelli CFM", le pilote s'engage à respecter cette charte graphique et à ne pas apposer de stickers ou patch de marque concurrente sur son véhicule et/ou combinaison. Ces stickers et patch seront remis par PIRELLI.

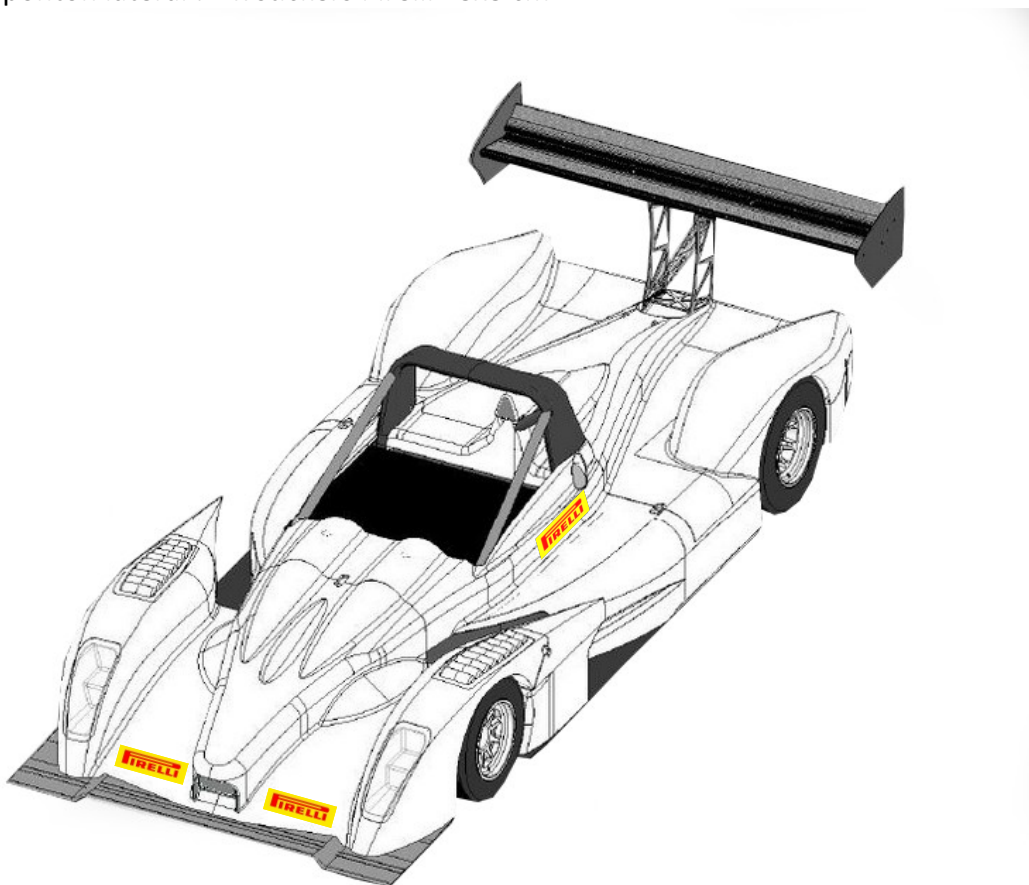
Par ailleurs, le pilote s'engage à porter la casquette Pirelli durant toutes les interviews et chaque passage sur podium. Les casquettes seront fournies gratuitement par PIRELLI. Le non-respect de cette charte graphique peut entraîner l'exclusion du "Trophée Pirelli CFM" et l'annulation des dotations auxquelles le pilote pourrait prétendre.

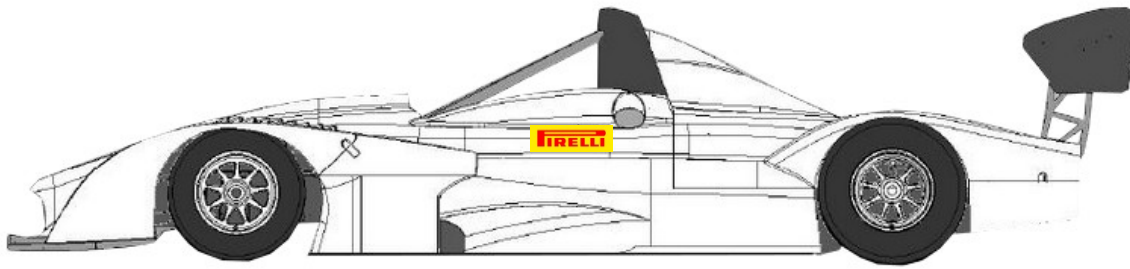
PROTO

- lame avant : 2 x stickers Pirelli 28x8 cm

ET

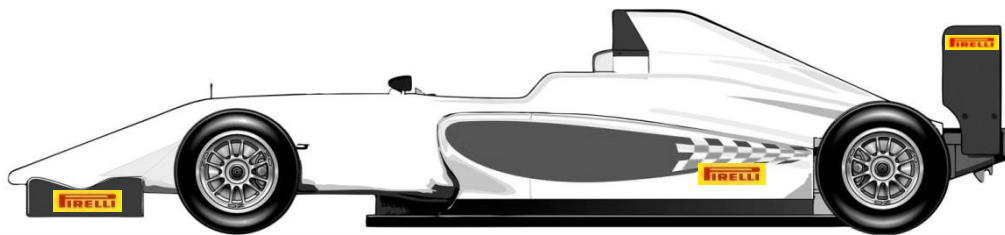
- ponton latéral : 2 x stickers Pirelli 28x8 cm





MONOPLACES

- Aileron avant : 2 x stickers Pirelli 28x8 cm
- ET
- Aileron arrière : 2 x stickers Pirelli 28x8 cm
- OU
- Ponton latéral : 2 x stickers Pirelli 28x8 cm



IDENTIFICATION DU PILOTE

- Poitrine : 1 patch Pirelli 10x3 cm

